

QUE RÉPONDRE AUX QUESTIONS POSÉES SUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

Cette Foire Aux Questions a été élaborée conjointement par Val de Loire Numérique et Val de Loire Fibre, pour apporter des éléments de réponse aux questions les plus fréquemment posées par les citoyens.



01 LA TECHNIQUE

Qu'est-ce que la fibre optique et à quoi ça sert ?

De la taille d'un cheveu (250 micromètre), la fibre optique est constituée d'un cœur et d'une gaine en verre entourés d'une protection dans lequel un signal émis par diode laser (onde lumineuse) transporte des données informatiques à la vitesse de la lumière.

La fibre optique apporte aux abonnés un large choix de services (accès internet très haut débit, téléphonie sur IP, télévision, Vidéo à la demande) dans des standards de qualité et de rapidité nettement supérieurs aux autres solutions techniques.

Que veut dire FttH ?

En Anglais, 'Fiber to the Home' signifie 'La fibre jusqu'à l'habitation'.

Le réseau téléphonique cuivre va-t-il être déposé ?

Le réseau téléphonique en cuivre est la propriété privée de l'opérateur Orange y compris dans le domaine privé. Personne ne peut intervenir sur un câble cuivre sans autorisation.

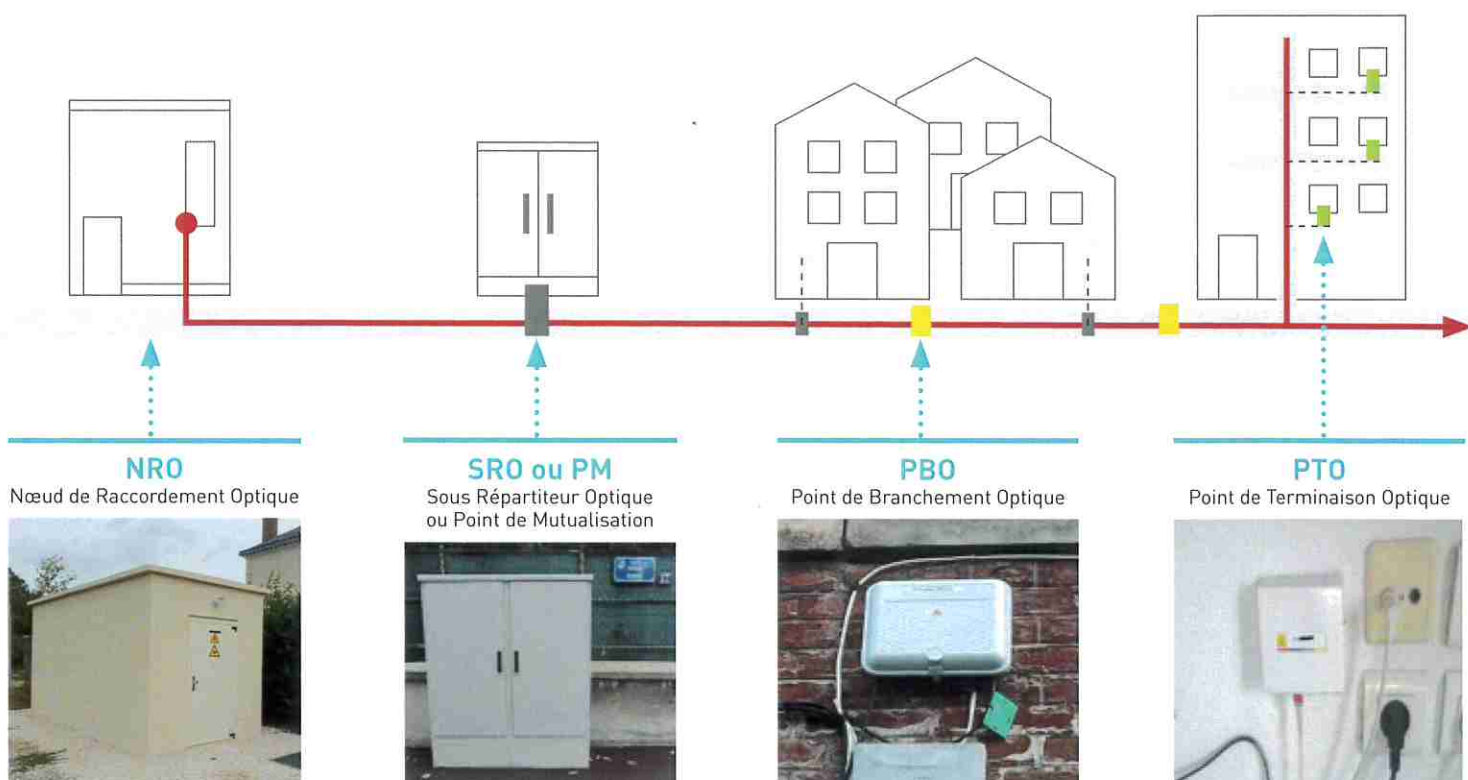
Le réseau fibre et le réseau cuivre (existant) vont coexister pendant quelques années, mais à terme le réseau cuivre disparaîtra.

Ce sera à Orange de gérer la dépose de ce réseau.

NRO, SR0/PM, PBO, PTO ?

Mais qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ?

Ce sont des termes techniques qui décrivent les points remarquables du réseau de fibre optique.

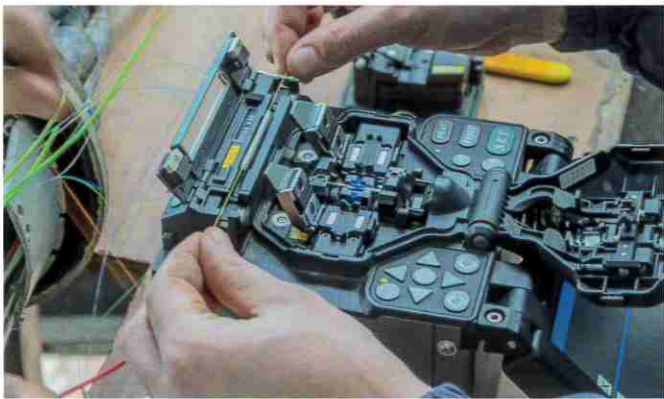


02 LE DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU

La fibre a déjà été installée sur notre commune il y a quelques années, allez-vous la réutiliser ?

Il est possible que la fibre ait été déployée pour desservir des zones d'entreprises, les infrastructures (fourreaux par exemple) de ces déploiements seront réutilisées.

Les fibres optiques sont déployées depuis plus de quarante ans pour relier différents points du globe. Il s'agit principalement de fibres optiques dédiées à des réseaux importants de collecte. Elles peuvent être privées ou publiques et servent à alimenter des antennes mobiles, des entreprises, des Nœuds de Raccordement Abonnés, des Armoires de Montée en Débit... Les fibres optiques ou les infrastructures appartenant aux collectivités seront réutilisées.



En quoi consistent les travaux ?

Les travaux visent à créer un nouveau réseau de communications électroniques. Le but est d'installer des boîtiers sur le domaine public et à proximité des habitations. Ces boîtiers seront reliés par des câbles à fibres optiques jusqu'à un local technique appelé Nœud de Raccordement Optique (NRO). La plupart du temps, on suivra le réseau téléphonique existant.

Est-ce que vous allez faire du génie civil dans toutes les rues ?

Dans la plupart des cas il n'y a pas de travaux de génie civil s'il y a des fourreaux et des supports aériens (poteaux) déjà existants.

J'ai rénové mon centre bourg, que va-t-il se passer ?

Des fourreaux ont probablement été posés, ils seront réutilisés et loués à leur propriétaire. Les fourreaux existants, quel que soit leur âge, peuvent être bouchés ou cassés ce qui nécessite quelquefois de réaliser des travaux ponctuels. Préalablement aux travaux, les autorisations prévues par la réglementation vous seront demandées.

J'ai des travaux de voirie sur ma commune, que faut-il faire ?

Un interlocuteur de Val de Loire Fibre dédié aux collectivités locales vous a été présenté afin de répondre aux interrogations des communes

Est-ce que toutes les habitations seront desservies ? Est-ce que c'est de la fibre de bout en bout ?

Oui, car le réseau est construit pour desservir 100% des habitations, y compris les plus isolées, pour que tous les habitants puissent avoir accès au Très Haut Débit.

Que devons-nous faire pour faciliter l'arrivée de la fibre ?

Chaque acteur doit être un facilitateur du projet. À ce titre, il est utile de :

- Répondre aux sollicitations des équipes techniques notamment pour les demandes d'implantation des armoires de rue, d'autorisations de travaux, d'arrêtés de circulation...
- Prévenir vos administrés du déploiement de la fibre optique sur la commune et les sensibiliser aux problématiques d'élagage.

Quand Val de Loire Fibre doit-il poser des poteaux ?

Val de Loire Fibre utilise (via une convention) les réseaux de ORANGE (en aérien et sous-terrain) et les réseaux de ENEDIS (En aérien) pour déployer son réseau de distribution.

Lors des études préalables aux travaux de déploiement, Val de Loire fibre procède au calcul de charge de tous les poteaux concernés par le passage de ses câbles fibre optique.

Deux cas de figures :

1. Le calcul permet le passage de nos câbles. Dans ce cas les travaux sont réalisés sans autre action que la fixation du câble et son armature (au-dessus des câbles téléphone).
2. Le calcul ne permet pas le passage de nos câbles. Sur le réseau orange, ce dernier ou Val de Loire Fibre procède au remplacement du (des) poteau(x) défaillant(s). Sur le réseau ENEDIS, Val de Loire Fibre ajoute un poteau bois à proximité du (des) poteau(x) défaillant(s). Pour éviter la pose d'un poteau bois la mairie peut demander le remplacement du poteau ENEDIS (à ses frais).

Attention la procédure est longue, de l'ordre de 12 à 18 mois ce qui retarde d'autant le déploiement des prises alimentées par ces poteaux.



Que faire si j'ai prévu des travaux d'enfouissement de réseaux sur ma commune alors que le réseau est en cours de déploiement sur ce même secteur ?

Dans ce cas il existe deux options :

- 1^{ère} option : Pour poser son câble dans la nouvelle infrastructure, Val de Loire Fibre attend le début des travaux d'enfouissement. Dans ce cas-là, il n'y a pas de plantation de poteaux. Néanmoins la fibre ne sera pas déployée avant le début des travaux.
- 2^{ème} option : Val de Loire Fibre déploie le réseau en aérien en attendant le début des travaux d'enfouissement. Au moment des travaux, Val de Loire Fibre prend à sa charge la dépose du réseau fibre en aérien et le passage du câble en souterrain dans l'infrastructure que vous aurez créée.

03 LE RACCORDEMENT FINAL

Comment puis-je savoir si mon domicile est raccordable à la fibre ?

Vous devez consulter le site www.valdeloirefibre.fr sur lequel l'information est disponible.

Après la saisie de votre adresse, vous obtenez une carte sur laquelle votre adresse apparaît avec une pastille de couleur et /ou une date prévisionnelle de commercialisation (année de commercialisation).

- 📍 votre adresse est en cours d'étude.
- 📍 les travaux sont en cours.
- 📍 les travaux sont terminés et l'information est transmise aux FAI.
- 📍 votre adresse est raccordable, vous pouvez souscrire un abonnement auprès de l'un des opérateurs présents sur notre réseau.



Q f in



Si mon domicile est raccordable, comment mon domicile est raccordé à la fibre ?

Vous devez souscrire un abonnement auprès d'un opérateur de votre choix parmi les opérateurs présents sur notre réseau. Tous les opérateurs ont signé un accord de présence sur le réseau Val de Loire Fibre et proposent des offres au fur et à mesure de l'installation de leurs équipements sur le réseau.

Quel est le délai pour être raccordé ?

Le raccordement final intervient au moment où le particulier ou l'entreprise prend un abonnement auprès d'un Fournisseur d'Accès à Internet (FAI). Le délai de raccordement dépendra des offres des FAI et est en moyenne de 1 à 3 mois.

Combien de temps dure le raccordement ?

La durée d'un raccordement dépend de la complexité des travaux à réaliser. La plupart du temps, une demi-journée suffit à l'installation de la fibre optique à votre domicile.

Quels sont les frais de raccordement ?

Il n'y a pas de frais de raccordement. Le coût des travaux de raccordement est inclus dans l'offre d'abonnement du FAI. Selon le FAI, des frais d'accès au service peuvent être demandés.

Est-ce que tout est pris en charge ?

La plupart du temps, les infrastructures existantes permettent d'installer la fibre.

Dans quelques cas, si de nouvelles infrastructures sont à construire dans le domaine privatif, les coûts sont à la charge du propriétaire s'il souhaite s'abonner à la fibre.

Par où passe le câble ?

Où sont installés les équipements ?

Le nouveau câble en fibre optique suit votre réseau téléphonique dans les fourreaux, en façade ou en aérien le cas échéant. À l'intérieur, on passe dans des fourreaux ou en apparent en fonction de l'ancienneté de votre logement. Les équipements seront installés en fonction de la configuration et de vos souhaits : dans une gaine technique ou bien dans une pièce de votre choix.

Est-ce que vous enlevez le câble téléphonique de mon domicile ?

Non. Le câble téléphonique est la propriété privée d'Orange et ne peut être déposé par des tiers y compris en domaine privatif.

Est-ce que vous allez abîmer ma maison/mon appartement ?

Les raccordements sont réalisés par des professionnels. Avant travaux, le technicien étudiera avec vous le passage du câble, les éventuels percements et l'emplacement du boîtier terminal. Il ne procédera aux travaux qu'avec votre accord.

J'habite dans un lotissement privé, comment cela se passe-t-il ?

En fonction de la date de construction de l'immeuble, ce dernier peut être équipé de l'infrastructure fibre jusqu'aux différents paliers. Dans ce cas, le raccordement consiste à poser un câble entre l'équipement posé dans la gaine technique de l'immeuble ou dans un boîtier sur le palier et la prise dans votre appartement.

Si votre immeuble est plus ancien, l'installation de la fibre dans les gaines techniques de l'immeuble est un préalable à votre raccordement. Ces travaux doivent être votés par la copropriété, ou commandé par le bailleur. Nous vous invitons à vous rapprocher du gestionnaire afin de faire part de votre besoin : l'accès à la fibre est désormais un droit.

Qui contacter en cas de problème ?

Si l'abonné rencontre un problème technique lors du raccordement ou après, son interlocuteur est son opérateur. L'opérateur sera en charge de suivre sa demande et de solutionner le problème.

04 LES ABONNEMENTS

Est-ce qu'on est obligé de s'abonner ?

Non, ce sont les particuliers ou entreprises qui choisissent et initient une demande de raccordement auprès d'un Fournisseur d'Accès à Internet (FAI). La démarche d'abonnement via la fibre repose donc sur une décision individuelle et volontaire. Val de Loire Fibre, en construisant le réseau FttH, élargit la gamme des choix d'accès aux services numériques offerts aux futurs abonnés.

Faut-il changer d'opérateur ?

Le réseau de fibre optique construit par Val de Loire Fibre est ouvert à tous les FAI ce qui signifie que peuvent circuler sur ses "tuyaux" les services de tous les FAI qui choisissent de les utiliser.

Si votre opérateur n'a pas choisi de proposer ses offres d'abonnements via le réseau construit par Val de Loire Fibre, et si vous souhaitez bénéficier du potentiel offert par la fibre optique, un changement d'opérateur peut s'avérer nécessaire.

Est-ce que je peux garder mon numéro de téléphone ?

La portabilité du numéro vous permet de changer d'opérateur tout en conservant votre numéro de téléphone fixe. C'est ce qu'on appelle aussi la conservation du numéro. Vous devez vous adresser à votre nouvel opérateur, qui réalise lui-même la démarche.

Val de Loire Fibre propose-t-il des abonnements ?

Val de Loire Fibre déploie l'infrastructure de fibre optique, l'exploite, c'est-à-dire s'assure de son bon fonctionnement, et la commercialise auprès des FAI mais ne propose pas d'abonnements aux particuliers et entreprises. Ce sont les FAI qui le font.

Qui sont les opérateurs présents et comment les contacter ?

Il appartient à chaque opérateur de venir sur le réseau déployé par Val de Loire Fibre. Lors des ouvertures commerciales, des réunions d'information permettront de présenter les opérateurs proposant des offres.

Quel sera le coût d'un abonnement ?

Le coût de l'abonnement dépendra des services auxquels vous souscrirez ainsi que de l'opérateur choisi. À noter : on constate dans des zones déjà fibrées que le prix des offres FTTH est similaire à celui des offres ADSL.

Quel est le débit proposé ?

La fibre optique offre la possibilité de faire passer des débits de plusieurs centaines de Mbits/s. Le débit offert dépendra de l'offre que l'abonné aura souscrit auprès du FAI.

05 LE PLANNING

Comment ont été déterminés les plannings de déploiement ?

Le planning de déploiement est une combinaison des priorisations émises par Val de Loire Numérique et des choix technico-économiques proposés par TDF.

En général, les sites prioritaires sont choisis en fonction du niveau très dégradé du signal reçu, et à partir de ces lieux, toute une zone est équipée en infrastructure de manière à atteindre une taille critique permettant aux fournisseurs d'accès à internet de déployer leur proposition commerciale sur l'ensemble d'une zone.

Est-ce qu'on peut les modifier ?

Non, des modifications ne sont plus possibles car elles engendreraient des retards et un surcoût.

Combien de temps durent les travaux ?

Sur le périmètre des deux départements 37 et 41, les travaux se déroulent sur 6 ans pour construire les 320 000 prises. Le déploiement se fait par plaque de 300 à 400 habitations en moyenne. Une plaque de cette taille se déploie entre 12 à 18 mois en fonction de la complexité des études et des travaux.

Ainsi, sur le périmètre d'une commune, les travaux peuvent prendre plusieurs mois à plusieurs années.

Des habitants de hameaux se plaignent de leurs débits, que faire ?

Le réseau est construit pour desservir 100% des habitations, y compris les plus isolées, de telle sorte que tous les habitants auront accès au Très Haut Débit.

Le site internet - www.valdeloirefibre.fr - permettra à chaque habitant des départements de l'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher de prendre connaissance de la date à laquelle il pourra bénéficier du raccordement à la fibre et de suivre l'avancement des travaux.



06 LES ACTEURS

Qui construit le réseau ?

Le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique est l'acteur public en charge du déploiement des réseaux numériques d'initiative publique. Il confie à Val de Loire Fibre, filiale de TDF, une délégation de service public, sous forme concessive, afin de réaliser les investissements et travaux nécessaires à la construction et l'exploitation du réseau. À la fin de la concession, le réseau public reviendra aux collectivités.

Val de Loire Fibre, filiale de TDF, construit le réseau jusqu'aux logements et entreprises en s'appuyant sur des sous-traitants. Le raccordement final se fait au moment de la souscription d'un abonnement auprès d'un Fournisseur d'Accès à Internet (FAI).

Qui finance les travaux ?

Le programme de déploiement représente près de 500 millions d'euros d'investissements sur 27 ans.

- 90% sont financés par TDF et La Banque des Territoires
- 10% sont financés par l'État, la Région, les Départements et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Qui fait la maintenance ?

En cas de problème, le particulier ou l'entreprise sollicite son Fournisseur d'Accès Internet (FAI).

TDF supervise le réseau et en assure la maintenance préventive et curative pour maximiser la disponibilité des services proposés aux FAI.

Qui contacter en cas de besoin ?

- Déploiement travaux : mairie-travaux@valdeloirefibre.fr
- Vie du réseau - incident (exemple : casse d'une armoire de rue) : derangement_reseau.valdeloirefibre@tdf.fr